



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-272 quinquies**

Publié le 21 juillet 2021

SOMMAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD

Décision n°1159/2021 en date du 21/07/2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales (HdF)

Décision n°1160/2021 en date du 21/07/2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire à l'exclusion des opérations relevant du BOP central "affaires maritimes", action 6 gestion durable des pêches et de l'aquaculture

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 21 juillet 2021 portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Arrêté du 21 juillet 2021 portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Décision du 21 juillet 2021 portant subdélégation de signature pour l'accomplissement des missions des services de l'établissement france agrimer

Décision du 21 juillet 2021 portant subdélégation de signature en matière d'habilitation dans les applications informatiques financières de l'état



Le Havre, le 21 juillet 2021

**DECISION N° 1159 /2021
portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées
sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales**

Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la mer en date du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 du préfet de la région Hauts-de-France donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord

DECIDE

Article 1er : La délégation de signature conférée à l'article 1 de l'arrêté préfectoral sus-visé est accordée à :

- M. Alexandre ELY, directeur interrégional adjoint de la mer,
- M. Sébastien ROUX, adjoint au directeur interrégional de la mer,
- M. Corentin DUMENIL, adjoint au chef de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral,

- Mme Carole REAL, secrétaire générale,
- Mme Isabelle COUDERT, secrétaire générale adjointe,
- M. Olivier-Marc DION, chef du service contrôle des activités maritimes,
- Mme Muriel ROUYER, cheffe du service régulation des activités et des emplois maritimes,
- Mme Sofia MEZIANI, cheffe de la mission territoriale de Boulogne-sur-Mer,
- M. David SELLAM, chef de la mission territoriale de CAEN.

Article 2 : La décision n° 1090/2021 du 28 juin 2021 est abrogée.

Article 3 : Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat de la région Hauts-de-France.

Pour le Préfet, et par délégation
Le directeur interrégional


Hervé THOMAS

Collection des Décisions
Ampliations :
SGAR HAUTS-DE-FRANCE
MM. ELY – ROUX - DUMENIL -
DION – SELLAM
Mmes REAL – COUDERT -
ROUYER - MEZIANI
dossier
Ts services DIRMer



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 21 juillet 2021

DECISION n° 1160 /2021

Portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire à l'exclusion des opérations relevant du BOP central « affaires maritimes », action 6 gestion durable des pêches et de l'aquaculture

**Le directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – M. DURAND Pierre-André ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe)

Vu l'arrêté du Ministère de la transition écologique en date du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 du Préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/20.045 du 28 août 2020 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Article 6 : subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après :

- M. Matthieu LE QUENVEN Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin
- M. Christian SAUVAGE Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin
- M. Sylvain DOUCHET Préfigurateur du PAM JEANNE-BARRET
- M. David SELLAM Chef de la Mission territoriale de Caen
- Mme Sofia MEZIANI Cheffe de la Mission territoriale de Boulogne-sur-Mer
- M. Maxime LEGATHE Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque
- Mme Célia GARNIER Cheffe du centre de sécurité des navires de Boulogne-sur-Mer
- M. Mathieu FANONNEL Chef du centre de sécurité des navires du Havre
- M. Yoann BLANCHARD Chef du centre de sécurité des navires de Rouen par intérim
- M. Frédéric LAURENT Chef du centre de sécurité des navires de Caen
- M. François DAMBRON Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer
- M. Jean-Paul BIGOT Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer
- M. Christophe MOLIN Directeur du lycée professionnel maritime de Fécamp
- Mme Christelle BARDOUX Directrice adjointe du lycée professionnel maritime de Fécamp
- Mme Eliane MAHEUT Directrice du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer
- M. Tony TOMAS-ANDRE Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer
- M. Vincent LEQUENNE Directeur du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin
- M. Bernard BAAHMED Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin
- M. Olivier DION Chef du service du contrôle des activités maritimes - Le Havre
- Mme Muriel ROUYER Cheffe du service de la régulation des activités et des emplois maritimes – Le Havre
- M. Corentin DUMENIL Adjoint du chef de la mission coordination des politiques maritimes - Le Havre
- M. Mathieu LEFORT Médecin des gens de mer à Dunkerque
- Mme Anne-Sylvie BEAUCHER Médecin des gens de mer au Havre
- M. Jean-Marie REMAZEILLES Médecin des gens de mer à Caen

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de missions ponctuels.

- M. Patrick GHEERARDHYN Chef d'atelier à la subdivision de Dunkerque
- M. Thierry GUELLEC Chef d'atelier à la subdivision de Dunkerque
- M. Michel HAUW Chef d'atelier à la subdivision de Dunkerque

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 1 000 € et un plafond de carte annuel de 10 000 €

- M. Mathieu FANONNEL Chef du centre de sécurité des navires du Havre

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 500 € et un plafond de carte annuel de 5 000 €

- M. René DELCOURT Responsable des pôles de Boulogne-sur-Mer/Etaples et Saint-Valéry sur Somme à la subdivision de Dunkerque

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 500 € et un plafond de carte annuel de 5 000 € sur le BOP 217

- M. Stéphane LESSELIN Chef d'atelier à la subdivision du Havre
- M. Ludovic SIMON Responsable de travaux du pôle des phares et balises du Havre

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 1 500 € et un plafond de carte annuel de 8 000 €

- Mme Isabelle PICOT Responsable de l'unité des moyens généraux – secrétariat général – Le Havre

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 2 000 € et un plafond de carte annuel de 50 000 €

- M. Maxime LEGATHE Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque
- Mme Célia GARNIER Cheffe du centre de sécurité des navires de Boulogne-sur-Mer

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 800 € et un plafond de carte annuel de 8 000 €

- M. Yoann BLANCHARD Chef du centre de sécurité des navires de Rouen par intérim
- M. Frédéric LAURENT Chef du centre de sécurité des navires de Caen

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 800 € et un plafond de carte annuel de 5 000 €



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75
du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
à certains agents de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt**

Le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la Région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2013 modifié relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt du 27 juin 2018 portant nomination de Monsieur Thierry DUPEUBLE en qualité de directeur régional adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2020 portant organisation de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Michel GUILLOU en qualité de directeur régional adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France, au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du 26 juillet 2016 portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « enseignement technique agricole » ;

ARRÊTE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Björn DESMET, directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France, la qualité d'ordonnateur secondaire, en tant que responsable de budget opérationnel de programme ou d'unité opérationnelle, est exercée par M. Thierry DUPEUBLE, directeur régional adjoint, ou par M. Michel GUILLOU, directeur régional adjoint, puis par chacun dans le domaine de compétence qui le concerne :

Service Régional de l'Alimentation :

- M. Samuel CARON, chef de service
- Mme Amélie MATHIRON, cheffe de service adjointe

Service Régional de l'Information Statistique et Économique :

- Mme Émilie HENNEBOIS, cheffe de service
- M. Pascal FOUQUART, chef de service adjoint

Service Régional de la Performance Économique et Environnementale des Entreprises

- Mme Valérie MAQUERE, cheffe de service
- Mme Élise GRANGET, cheffe de service adjointe

Secrétariat Général

- Mme Sylvie DELIGNY, secrétaire générale
- M. Frédéric LUSSIEZ, secrétaire général adjoint
- Mme Isabelle BROSSIER, secrétaire générale déléguée auprès des SIVEP
- Mme Fabienne DUCOURANT, cheffe du Pôle Pilotage et Finances
- M. Didier DE WINNE, responsable de la gestion budgétaire

Service Régional de la Formation et du Développement :

- M. Frédéric PRINCE, chef de service adjoint
- Mme Agnès CARON, responsable budgétaire

Article 2 :

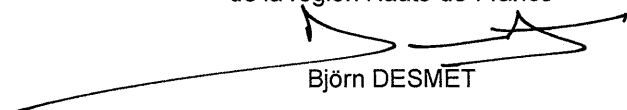
L'arrêté en date du 21 avril 2021 portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à certains agents de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt est abrogé.

Article 3 :

Le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le 21 juillet 2021

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Hauts-de-France


Björn DESMET



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté portant subdélégation de signature à certains agents de la direction
régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**

Le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la Région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt du 27 juin 2018 portant nomination de Monsieur Thierry DUPEUBLE en qualité de directeur régional adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2020 portant organisation de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Michel GUILLOU en qualité de directeur régional adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Björn DESMET, directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France, la délégation de signature qui lui est accordée par l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2021 est exercée par M. Thierry DUPEUBLE, directeur régional adjoint ou par M. Michel GUILLOU, directeur régional adjoint, puis par chacun, dans le domaine de compétence qui le concerne :

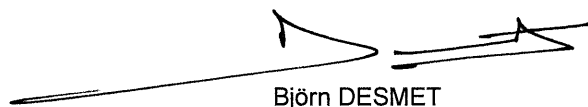
- Service Régional de l'Alimentation :
 - M. Samuel CARON, chef de service
 - Mme Amélie MATHIRON, cheffe de service adjointe
- Service Régional de l'Information Statistique et Économique :
 - Mme Émilie HENNEBOIS, cheffe de service
 - M. Pascal FOUQUART, chef de service adjoint
- Service Régional de la Performance Économique et Environnementale des Entreprises
 - Mme Valérie MAQUERE, cheffe de service
 - Mme Élise GRANGET, cheffe de service adjointe
- Secrétariat Général :
 - Mme Sylvie DELIGNY, secrétaire générale
 - Mme Frédéric LUSSIEZ, secrétaire général adjoint
 - Mme Isabelle BROSSIER, secrétaire générale déléguée auprès des SIVEP
- Service Régional de la Formation et du Développement :
 - M. Frédéric PRINCE, chef de service adjoint

Article 2 :

Le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au secrétaire général aux affaires régionales de la préfecture des Hauts-de-France et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le 21 juillet 2021

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Hauts-de-France



Björn DESMET



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Décision portant subdélégation de signature pour l'accomplissement
des missions des services de l'Établissement FranceAgriMer**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles D621-27 et R621-28 ;

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 modifiée relative à la création de l'Agence de Services et de Paiement et de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du Ministère de l'Intérieur portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt du 27 juin 2018 portant nomination de Monsieur Thierry DUPEUBLE en qualité de directeur régional adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Michel GUILLOU en qualité de directeur régional adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu la décision du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer, modifiée par la décision du 11 février 2014, portant organigramme et organisation générale des services de FranceAgriMer ;

Vu la décision du 13 juillet 2021 de la directrice générale de FranceAgrimer n°ST/2021/03, portant délégation de signature à Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer et ordonnateur délégué ;

Vu la décision du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France, pour l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer ;

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Björn DESMET, directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France, la délégation de signature qui lui est accordée par la décision préfectorale en date du 19 juillet 2021 pour l'accomplissement des missions de l'établissement public FranceAgrimer est exercée par M. Thierry DUPEUBLE, directeur régional adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou par M. Michel GUILLOU, directeur régional adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, puis par :

- M. Xavier LOUVET, chef du Service Régional de FranceAgrimer,
- Mme Mylène COROËNNE, cheffe adjointe du Service Régional de FranceAgrimer,

ainsi que, limitée à la signature des billets avalisés, par :

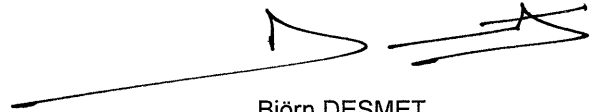
- M. Christophe COTTRAIS, chargé de la statistique, de l'informatique et de l'aval du service régional de FranceAgrimer,
- M. Marc BAROUX, instructeur liquidateur du service régional de FranceAgrimer,

Article 2 :

Le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée au comptable public de FranceAgrimer et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France ainsi que sur le site de FranceAgrimer.

Amiens, le 21 juillet 2021,

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Hauts-de-France



Björn DESMET



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Décision portant subdélégation de signature en matière d'habilitation dans les applications informatiques financières de l'Etat

Le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2012-1247 du 07 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du Ministère de l'Intérieur portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la Région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France, au titre des articles 10 et 75 du décret du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

D E C I D E

Article 1 :

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de constater un service fait et de transmettre un ordre de payer dans les applications informatiques financières de l'Etat (Chorus) ; cette certification valant sur les dossiers rattachés aux BOPs mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021.

Cette habilitation recouvre le rôle de valideur dans Chorus formulaires :

- Mme Fabienne DUCOURANT
- M. Didier DE WINNE
- Mme Sylvie DELIGNY
- M. Frédéric LUSSIEZ
- Mme Isabelle ANNESSER
- Mme Agnès CARON
- Mme Catherine LAPLACE

Article 2 :

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans les applications informatiques financières de l'Etat (Chorus) ;

Cette habilitation recouvre le rôle de saisisseur dans Chorus formulaires :

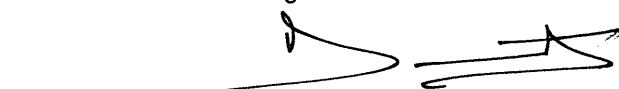
- Mme Fabienne DUCOURANT
- M. Didier DE WINNE
- Mme Corinne HENNEBERT
- Mme Eliane CAZY
- Mme Marie-Christine COUTANCEAU
- Mme Sylvie DELIGNY
- M. Frédéric LUSSIEZ
- Mme Agnès CARON
- Mme Catherine LAPLACE

Article 3 :

Le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le 21 juillet 2021

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Hauts-de-France


Björn DESMET